

Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SA 223 Economie Sociale			
Ancien Code	AGSA2B23	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CISA2230		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gauthier MALNOURY (malnouryg@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'économie sociale se distingue du modèle capitaliste en plaçant l'humain et l'intérêt collectif au cœur de l'activité économique. Dans un cursus en systèmes alimentaires durables et locaux, elle permet de comprendre comment des structures coopératives, associatives ou mutualistes privilégient la solidarité plutôt que la recherche du profit. En Belgique, ce modèle offre des alternatives concrètes pour renforcer la résilience et l'ancre territorial des filières alimentaires. Le cours d'économie sociale sensibilise les étudiants aux modes de gouvernance démocratiques et à la répartition équitable de la valeur créée. Il constitue ainsi un levier essentiel pour repenser les systèmes alimentaires dans une perspective éthique et durable.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 Compétence 1 : Informer, communiquer et travailler en équipe

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés

Compétence 2 Compétence 2 : S'engager dans une démarche de développement professionnel

- 2.2 Développer un esprit critique
- 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales

Compétence 3 Compétence 3 : Maîtriser les principes de base de la gestion

- 3.3 Développer un réseau de contacts

Compétence 6 Compétence 6 SADL : Collaborer, gérer ou développer des unités de production (péri)urbaine ou de services dans les secteurs du maraîchage biologique en permaculture, de l'agroécologie, de l'agroforesterie, de l'écopâturage et de l'agro-alimentaire

- 6.6 Gérer une unité de production, son budget, sa trésorerie, valoriser la production afin d'assurer la pérennité et le développement de l'activité,

Compétence 7 Compétence 7 SADL : Exécuter, participer à des projets de développement de ceintures alimentaires

- 7.1 Coordonner/ intégrer une action dans le cadre d'associations actives dans les domaines techniques, économiques, éducationnels et sociaux,
- 7.2 S'informer des dimensions réglementaires, économiques, sociales et environnementales,
- 7.3 Exploiter des données techniques, économiques et sociales dans un contexte de redéploiement

Acquis d'apprentissage visés

- Connaitre les concepts de base de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Comprendre les liens entre les systèmes alimentaires durables et l'économie sociale.
- Identifier les acteurs de l'économie sociale dans le domaine alimentaire.
- Réaliser et présenter une analyse critique (forces, faiblesses, opportunités, menaces) du modèle économique d'un acteur de l'ESS en Belgique. Ainsi que proposer des recommandations.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGSA2B23A Economie sociale

36 h / 3 C

Contenu

1. L'économie sociale, c'est quoi au juste ?
2. Les chiffres clés de l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles
3. L'historique de l'économie sociale en Belgique
4. Enjeux contemporains pour l'économie sociale
5. Quelle structure juridique choisir pour votre entreprise sociale : ASBL ou COOP?
6. Les fondations
7. L'économie sociale dans le secteur de la finance solidaire
8. L'économie sociale dans le secteur de la mobilité
9. L'économie sociale dans le secteur des titres services
10. L'économie sociale dans le secteur de la culture
11. L'économie sociale dans le secteur de l'immobilier
12. L'économie sociale dans le secteur de l'énergie
13. L'économie sociale dans le secteur des parcs et jardins
14. L'économie sociale dans le secteur de l'IT et de la téléphonie
15. L'économie sociale dans le secteur de la récupération et du réemploi
16. L'économie sociale dans le secteur des médias
17. L'économie sociale dans le secteur de la santé et des assurances
18. L'économie sociale dans le secteur de l'accompagnement entrepreneurial
19. L'économie sociale dans le secteur de l'accès à la terre
20. L'économie sociale dans le secteur de l'alimentation durable
21. Exemples d'entreprises sociales dans la région de Charleroi
22. Comment créer une entreprise sociale en Belgique ?

Démarches d'apprentissage

- Cours ex-cathedra
- Vidéos explicatives présentant les différents acteurs de l'ES
- Discussions et échange d'expériences

Dispositifs d'aide à la réussite

- Mise à disposition d'un syllabus aux étudiants

Sources et références

- Ressources tirées des sites internet de référence pour l'économie sociale en Belgique : www.i-es.be et <https://economiesociale.be/>
- Vidéos YouTube de présentation des acteurs de l'économie sociale en Belgique
- Syllabus créé par le formateur

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Vidéos Youtube
- Syllabus créé par le formateur
- Fichier Power Point du cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

- 100% de la note : examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière					Int	
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit, Int = Interrogation(s)

Dispositions complémentaires

Cours uniquement en Q1 et évaluation uniquement à la fin du cours. Pas de dispenses. Si certificat médical ou examen non présenté, l'étudiant le présentera en 2eme session selon les mêmes conditions (100% de la note : examen écrit)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).